**ARRÊTÉ**

**constatant l’abandon de poste**

**De M. ou Mme [Nom Prénom]**

**[grade]**

Le Maire *(ou le Président)* de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.514-1 à L.514-8,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, *(le cas échéant)*

Considérant que M. ou Mme [**Nom, Prénom**], agent [**titulaire ou contractuel**], s’est absenté du service sans autorisation ni justification depuis le [**date**] et qu’il (ou elle) n’a pas repris ses fonctions depuis cette date,

Considérant qu’en abandonnant son service sans raison valable et légitime, l’intéressé a rompu de sa propre initiative le lien qui existe entre l’administration territoriale et lui et se place, par son fait, en dehors du champ d’application des lois et règlements édictés en vue de garantir les droits inhérents à son emploi,

Considérant que l’intéressé mis en demeure, par pli recommandé en date du [**date**] avec accusé de réception, de reprendre son poste, ou de justifier son absence, n’a pas répondu à ladite mise en demeure, bien que celle-ci l’ait informé qu’en cas de refus d’y déférer, il serait considéré comme démissionnaire sans bénéfice des garanties disciplinaires,

**ARRÊTE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Article 1** **:** | M. ou Mme [**Nom, Prénom**], [**grade**], est radié(e) des effectifs de la collectivité (ou de l’établissement public) à compter du [**date**]. |
| **Article 2** **:** | Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :  - Notifié à l'intéressé(e).  Ampliation adressée au :  - Président du Centre de gestion,  - Comptable de la collectivité. |

Fait à [**commune**], le [**date**]

Le Maire *(ou le Président),*

Le Maire (ou le Président),

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
* informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [**date**] Signature de l’agent :